
RAPPORT ANNUEL

MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

31 DECEMBRE 2020

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	11
Déontologie	14

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	17
Bilan Passif	
Hors Bilan	
Compte de résultat	

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables	
Evolution de l'actif net	
Complément d'information 1	
Complément d'information 2	
Ventilation par nature des créances et dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation	
Affectation des sommes distribuables	
Résultats et autres éléments	
Inventaire	

RAPPORT DE GESTION

1 – Orientation des placements

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

OPC d'OPC : moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

MAM TRANSITION DURABLE obligations est un FCP dont l'objectif est d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée, une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure ou égale à la performance de l'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

INDICATEUR DE REFERENCE

La gestion n'est ni indicielle, ni benchmarkée, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La performance du fonds pourra, le cas échéant, s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

L'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations en euros d'émetteurs privés Investment Grade de maturité comprise entre 1 et 10ans.

Ticker Bloomberg : EML5 Index.

Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : www.theice.com

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence nommé ci-dessus est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement(UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Transition Durable Obligations est investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs (Solutions, Best performance, Best effort). Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.

1. Exclusions

Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le fonds pratique une démarche d'exclusion qui cible les émetteurs dont au moins 5% du chiffre d'affaires est réalisé dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM.

2. Prise en compte de la thématique « transition vers une économie durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs :

Un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une catégorie d'indicateurs.

➤ « Solutions » :

- Sélection d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...). Des critères d'exposition significative de ces activités ont été définis:

- 50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, ou,
- 50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, ou,
- 50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenue une certification environnementale

- Sélection d'obligations « Green Bond » dont les projets financiers contribuent à la transition énergétique.(ex : mobilité durable, bâtiments basse consommation...). Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles ET Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

➤ « Best Performance » :

- Sélection d'émetteurs dont la performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015.
- Les entreprises sélectionnées sont exclusivement celles qui sont présentes dans les indices bas carbone (ex : Low carbon europe, 100 ...).

Cet axe d'analyse procède d'une approche « best-in-class » liée à l'évaluation de la politique climatique des entreprises.

En utilisant cette évaluation, seuls les 100 premiers émetteurs au sein des 600 plus grosses capitalisations européennes peuvent y figurer.

➤ « Best Effort » :

Sélection d'émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs (activités intenses en émissions de gaz à effet de serre) qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone.

La sélection s'appuie sur la méthodologie « Science based targets » (<https://sciencebasedtargets.org/>) qui permet la sélection

- d'entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scénario 2°C

- d'entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires
- d'entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de :
 - lutte contre le changement climatique
 - de préservation des ressources naturelles
 - d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité.

(Exemples : objectif affiché de réduction CO2, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...).

Cette catégorie représentera un maximum de 25% de l'actif net.

Ces catégories d'indicateur, sont retranscrites dans une grille d'analyse développée par Meeschaert Asset Management.

Cette grille d'analyse combine la réflexion par catégorie d'indicateur avec la prise en compte de plusieurs thématiques environnementales, considérant l'organisation opérationnelle de l'émetteur, et plus spécifiquement l'impact de son offre dans la catégorie d'indicateur « solutions »..

Parmi ces thématiques environnementales, figurent à titre d'exemples:

- Lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables et bas carbone, efficacité énergétique, mobilité durable...)
- Protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- Préservation de l'eau (traitement, distribution, réduction de la consommation...)
- Alimentation et agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

De façon consultative, un comité d'experts indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, se réunit plusieurs fois par an pour apporter un éclairage spécifique sur des thématiques environnementales. Le comité d'expert permettra à la société de gestion de valider et de faire évoluer sa grille d'analyse ainsi que les indicateurs de reporting du Fonds.

3. Prise en compte des critères ESG

De façon transversale et systématique, la société de gestion en effectuant une analyse complémentaire, apprécie de manière contraignante les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs selon des critères matériels préalablement définis en fonction des caractéristiques des émetteurs (activité, taille, implantation géographique).

Les émetteurs investissables devront répondre à ces critères en démontrant que leurs pratiques n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales. L'équipe ISR enrichit son analyse par une veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Pour réaliser ces analyses, Meeschaert Asset Management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestataires suivants :

- Analyses ESG : Vigeo Eiris, Ethifinance et Sustainalytics
- Evaluation de la contribution aux Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies (ODD) : ISS Oekom
- Analyse de la gouvernance et des résolutions proposées aux Assemblées Générales : Proxinvest et ECGS.

4. Analyse financière

Une fois l'univers thématique et ISR constitué par le département de recherche ISR de la société de gestion, l'analyse financière, permettra la mise en œuvre de plusieurs types de stratégies:

- La gestion de la courbe : consiste à sélectionner sur la courbe des taux la zone d'investissement la plus attractive. Ainsi pour une sensibilité de portefeuille donnée plusieurs combinaisons d'échéances obligataires existent.
- La gestion de la sensibilité : consiste à sélectionner la sensibilité la plus adaptée au scénario économique. Ainsi, la sensibilité moyenne de la partie obligataire peut être supérieure à celle de l'indice de référence lorsque les perspectives économiques sont favorables aux marchés obligataires et inversement.
- La gestion des émetteurs : consiste à sélectionner les titres affichant les meilleures perspectives compte tenu de la situation de l'émetteur. Ainsi, un émetteur qui réduit son endettement voit la prime de risque de ses obligations diminuer et inversement.

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, méthodologie extra financière, volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatifs (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 10
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Max devises hors euro : 10% de l'actif net
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0%-100% Pays hors OCDE : 0%-10%
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Max 10%

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds (y compris actions issues de la conversion des obligations convertibles).

Titres de créance , instruments du marché monétaire et obligations: le Fonds peut investir entre 60 % et 100 % de son actif net, en produits de taux (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. Les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés constitueront le reste de l'actif.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques.

La sensibilité globale du portefeuille obligataire sera comprise dans une fourchette de 0 à 10.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Les obligations libellées dans des devises autres que l'euro seront limitées à 10% de l'actif net.

Les obligations convertibles seront limitées à 10% de l'actif net.

Les produits de taux pourront dans la limite de 10 % de l'actif, concerner des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : entre 0 et 10 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessus, le FCP pourra détenir des parts ou actions d'autres OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Instruments dérivés

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans la limite de 100% de son actif net. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux sans rechercher de surexposition.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Règlementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◇ Action
- ◆ Taux

- ◆ Change
- ◇ Crédit
- ◇ Autres risques (à préciser)

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture
- ◆ Exposition
- ◇ Arbitrage
- ◇ Autres natures

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures
- ◆ Options
- ◇ Swaps
- ◆ Change à terme
- ◇ Dérivés de crédit
- ◇ Autres natures (à préciser)

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux
- ◇ Couverture du risque de crédit
- ◇ Couverture du risque actions
- ◆ Couverture du risque de change
- ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques taux
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux ou change.

Les options sur les marchés à terme de change sont utilisées pour protéger le portefeuille contre une baisse de la devise ou reconstituer une position synthétique.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés : Le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les obligations convertibles ou échangeables resteront dans la limite de 10% de l'actif net, dès lors que leurs sous-jacents permettent d'atteindre l'objectif de gestion du fonds.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif net, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Risque Global

L'engagement sur les marchés à terme est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. L'OPCVM est exposé à divers types de risques qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément.

Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux augmentent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative

de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque de perte en capital : Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif net.

Risque liés aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux obligations contingentes : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et

de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de action : le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP peut être affecté par une modification en matière de contrôle des taux de change ou par toute fluctuation des taux de change entre la devise de référence et ces autres devises.

Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va augmenter. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre et une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Garantie ou protection

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

| COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2 – Politique d'investissement

a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPCVM au cours de l'exercice

La crise liée à la pandémie de la Covid-19 est inédite sur les marchés. En effet, ce choc exogène a provoqué un blocage de l'économie mondiale par la mise en place de confinements généralisés et d'arrêts des chaînes de production. Certains secteurs d'activité, comme le tourisme, les loisirs ou le transport se sont même retrouvés complètement à l'arrêt.

Le monde a connu au deuxième trimestre 2020 sa première récession en temps de paix et la plus sévère depuis la Grande Dépression. Toutefois, cette baisse de la croissance a été rapidement arrêtée par les actions coordonnées des banques centrales et par les politiques de soutien des Etats. De plus, la mise en place d'un plan d'aide européen, largement soutenu par l'Allemagne, pour un montant de 750 milliards d'euros est un pas de géant vers l'intégration européenne.

A l'automne, en dépit d'une seconde vague de la Covid-19 qui s'est montrée plus virulente que la première et de nouvelles mesures de confinement, les avancées notables dans la découverte de vaccins pouvant combattre le virus ont « tranquilisé » les marchés. De plus, le feuilleton du Brexit et les élections américaines ont débouché sur des scénarios favorables aux marchés : la victoire de Joe Biden et la signature d'un accord permettant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne permettent même à l'indice de volatilité VIX de retrouver en fin d'année son niveau d'avant-crise.

Parallèlement, la dynamique macro-économique a poursuivi sa reprise sur l'ensemble du deuxième semestre de part et d'autre de l'Atlantique : le chômage est resté sous contrôle et les indices d'activité manufacturière affichent en fin d'année des niveaux qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années.

b. Politique de l'OPCVM – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Avec la découverte des foyers d'infection en début d'année et du changement de comportement des marchés, l'OPCVM a fortement augmenté sa poche de monétaire en effectuant de nombreuses prises de profit : il s'est ainsi rapidement sous-exposé aux secteurs les plus cycliques.

Le portefeuille s'est ensuite très vite réinvesti afin de profiter de primes de risques des obligations d'émetteurs privés dont les niveaux n'avaient pas été vus depuis la crise de 2008. Les niveaux atteints sur l'ensemble des marchés obligataires et actions apparaissaient alors comme des points d'entrée particulièrement attractifs et qui offraient l'opportunité de construire la performance à moyen terme du portefeuille.

Le fonds a continué de privilégier une approche défensive en recentrant son exposition sur les secteurs offrant le plus de visibilité (santé, télécoms, services aux collectivités...) au détriment des valeurs cycliques. Il est resté focalisé sur les émetteurs qui prennent le mieux en compte les enjeux d'une transition énergétique et durable.

La duration du portefeuille a également été augmentée afin de bénéficier pleinement des actions des banques centrales.

c. Perspective - vision des possibilités futures de l'OPCVM

De nombreux indicateurs macro-économiques montrent que la croissance économique mondiale perdurera en 2021 et les banques centrales poursuivront leurs soutiens monétaires par le maintien, voire, l'amplification de leurs programmes d'achats de titres obligataires.

Avec des taux d'Etat qui demeureront vraisemblablement en territoire négatif, les marchés de crédit seront à privilégier pour cette nouvelle année. L'Investment Grade continuera de bénéficier d'un soutien infaillible de la BCE et de la FED tandis que le High Yield sera porté par le mouvement général de recherche de rendement dans un contexte de taux de défaut qui restera bas. L'OPCVM conservera son exposition sur les obligations convertibles investies sur des thématiques porteuses ainsi que sur les obligations hybrides qui continuent de proposer des rendements attractifs.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
BNP-FR BP CAS IN	FR0007496047	3 189 108,49	3 502 838,00
BT SAINT GOBAIN 30/04/2020	fr0126041955	1 000 876,88	-
BT LAND SECURITIES 14/05/2020	XS2122409589	1 000 850,72	-
WPP FINANCE 2,375 19/05/2027	XS2176562812	997 520,00	443 936,05
ESSILORLUXOTTICA 0,5 05/06/2028	FR0013516077	994 850,00	298 812,33
DEUTSCHE POST AG 0,05 30/06/2025	DE000A2G87D4	555 085,23	605 304,92
RECKITT BEN TSY 0,375 19/05/2026	XS2177013252	497 165,00	511 564,18
BNP PARIBAS 0,5 04/06/2026	FR0013465358	97 285,08	781 620,06
CASSA DEPOSITI E 0,75 21/11/2022	IT0005314544	-	909 027,58
DEUTSCHE TELEKOM 0,5 05/07/2027	XS2024715794	-	1 038 125,40

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Performances annuelles

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C cap	2.73%
MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D dis	2.78%
MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I cap	3.18%
MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R cap	2.61%
MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J cap	3.23%

Le benchmark du fonds réalise une performance de 1.91% sur cette période.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Changements intervenus au cours de l'exercice

- L'horizon de placement passe de 5 à 3 ans.
- Changement dépositaire et valorisateur : Passage de BPSS à CACEIS le 27 novembre 2020
- Mise à jour réglementaire de la doctrine ISR

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant.

La réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

- Distribution unitaire par part D : 0.06 €
 - dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.00 €
 - dont part non éligible à la réfaction : 0.06 €

3 – Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

Politique ESG disponible sur le site MAM. La politique a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte.

Un site internet dédié aux activités ISR a également été créé : www.isr.meeschaert.com où figurent le code de transparence ISR et les informations sur les activités ISR mises en oeuvre par Meeschaert AM. Des actualités ESG sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM: elles divulguent chaque mois une synthèse de l'analyse ESG d'un secteur.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173). Toutefois, les enjeux environnementaux sont pris en compte dans le processus de sélection du fonds. La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds expliquent toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion 12 Rond-point des Champs Élysées à Paris ou sur les sites : www.meeschaertassetmanagement.com et www.isr.meeschaert.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10 du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquisée », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence
 - ✓ Performance individuelle
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquisée de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- Eléments quantitatifs

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2020 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 1 733 769 EUR
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 568 500 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 24.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds géré.

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 433 500 EUR.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 072 091 EUR

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.



COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
12, rond-point des Champs Elysées
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

**COMPTES ANNUELS
31/12/2020**

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	50 584 162,29	41 348 791,35
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	47 192 913,69	15 255 823,59
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	47 192 913,69	15 255 823,59
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	22 381 454,26
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	22 381 454,26
Titres de créances négociables	0,00	1 600 430,76
Autres titres de créances	0,00	20 781 023,50
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 391 248,60	3 711 513,50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 391 248,60	3 711 513,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	190 277,03	36 808,19
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	190 277,03	36 808,19
COMPTES FINANCIERS	3 904 330,27	4 011 190,36
Liquidités	3 904 330,27	4 011 190,36
TOTAL DE L'ACTIF	54 678 769,59	45 396 789,90

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	54 109 957,83	45 158 823,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	21,12	28,47
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	420 610,27	-1 414,80
Résultat de l'exercice (a,b)	6 051,44	102 844,43
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	54 536 640,66	45 260 281,69
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	142 128,93	136 508,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	142 128,93	136 508,21
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	54 678 769,59	45 396 789,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
vente EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT B 06/03/2020	0,00	1 302 160,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	325,04	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	284 553,31	181 857,79
Produits sur titres de créances	180 969,21	216 789,31
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	465 847,56	398 647,10
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	19 532,29	-14 330,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	19 532,29	-14 330,32
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	446 315,27	384 316,78
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	455 013,24	-311 102,29
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-8 697,97	73 214,49
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	14 749,41	29 629,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 051,44	102 844,43

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les EMTN précédemment présentés dans la catégorie « Autres titres de créances » à l'actif du bilan au 31/12/2019 sont désormais présentés dans la catégorie « Obligations ». Cette modification résulte du changement de valorisateur intervenu le 27/11/2020.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000971830 - MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D : Taux de frais maximum de 0,85% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens

ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.
FR0013430626 - MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R : Taux de frais maximum de 0,85% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens

ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.
FR0013430634 - MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J : Taux de frais maximum de 0,35% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens

ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.
FR0011683069 - MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I : Taux de frais maximum de 0,35% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens

ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.
FR0000971822 - MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C : Taux de frais maximum de 0,85% TTC*, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens

ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

* La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et l'indicateur de référence ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index, sur l'exercice.

Des frais de gestion variables seront prélevés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable de l'OPCVM. La méthodologie de calcul des commissions de surperformance retenue est la méthodologie faisant référence à la comparaison de l'actif net avec l'actif net d'un fonds fictif reproduisant l'évolution de l'indice de référence. Ce calcul revient à comparer la performance de l'OPCVM avec un OPCVM fictif, ayant reçu les mêmes sommes (c'est à dire les mêmes souscriptions) que le fonds réel, ayant exactement le même nombre de parts en circulation que l'OPCVM réel, et réalisant une performance d'exactly l'indice de référence.

Des frais de gestion variables seront prélevés à chaque valeur liquidative et perçus par la société de gestion à la fin de l'exercice comptable de l'OPCVM selon le mode de calcul suivant :

- si, sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est positive et supérieure à l'indicateur de référence ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index, la part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC de la différence entre la performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence ;
- si, sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance de l'indicateur de référence, la part variable sera nulle ;
- si, au cours de l'exercice, la performance de l'OPCVM, depuis le début de l'exercice est positive et supérieure à la performance de l'indicateur de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative ;
- dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures ;
- Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. La part acquise de frais de gestion variables (correspondant aux rachats sur l'exercice) est perçue mensuellement.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice que si sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance de l'indicateur de référence.

Au cas où depuis le début de l'exercice comptable de l'OPCVM, la progression de la VL avant frais de gestion variables serait inférieure à la hausse annuelle de l'indicateur de référence, il n'est pas constitué de provision pour frais de gestion variables.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), capitalisation (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	45 260 281,69	28 275 424,38
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 853 999,37	21 545 817,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 131 923,13	-5 695 441,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	797 530,85	736 932,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-213 526,57	-184 614,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 900,00	83 850,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-27 358,43	-476 170,00
Frais de transactions	-143 088,88	-99 201,17
Différences de change	-8 684,68	-2,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 172 155,54	958 448,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 983 652,84</i>	<i>811 497,30</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-811 497,30</i>	<i>146 950,94</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-15 361,57	43 561,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>15 361,57</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-15 361,57</i>	<i>28 200,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-585,56	-1 538,46
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-8 697,97	73 214,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	54 536 640,66	45 260 281,69

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 192 913,69	86,53
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	47 192 913,69	86,53
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	47 192 913,69	86,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 904 330,27	7,16
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 961 252,92	3,60	6 912 270,90	12,67	38 319 389,87	70,26
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 904 330,27	7,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	281 749,25	0,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	181 527,03
	Coupons et dividendes en espèces	8 750,00
TOTAL DES CRÉANCES		190 277,03
DETTES		
	Rachats à payer	34 751,38
	Frais de gestion fixe	40 719,72
	Frais de gestion variable	66 657,83
TOTAL DES DETTES		142 128,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		48 148,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C		
Parts souscrites durant l'exercice	199 884,098	10 668 778,91
Parts rachetées durant l'exercice	-136 421,901	-7 320 082,48
Solde net des souscriptions/rachats	63 462,197	3 348 696,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	818 233,718	
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-540,414	-15 447,68
Solde net des souscriptions/rachats	-540,414	-15 447,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 218,844	
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I		
Parts souscrites durant l'exercice	330,514	3 494 042,26
Parts rachetées durant l'exercice	-58,099	-622 499,49
Solde net des souscriptions/rachats	272,415	2 871 542,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	598,058	
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,125	
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R		
Parts souscrites durant l'exercice	86 242,321	1 691 178,20
Parts rachetées durant l'exercice	-8 825,869	-173 893,48
Solde net des souscriptions/rachats	77 416,452	1 517 284,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	127 076,484	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	354 313,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables	51 669,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 302,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables	251,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 376,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables	9 739,26
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Frais de gestion variables	2,31
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16 359,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables	4 995,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	21,12	28,47
Résultat	6 051,44	102 844,43
Total	6 072,56	102 872,90

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-15 333,30	82 999,82
Total	-15 333,30	82 999,82

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D		
Affectation		
Distribution	0,00	585,56
Report à nouveau de l'exercice	0,00	22,36
Capitalisation	-1,01	0,00
Total	-1,01	607,92
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	9 218,844	9 759,258
Distribution unitaire	0,00	0,06
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 770,51	21 225,09
Total	24 770,51	21 225,09

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5,28	1,56
Total	5,28	1,56

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 368,92	-1 861,49
Total	-3 368,92	-1 861,49

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	420 610,27	-1 414,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	420 610,27	-1 414,80

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	348 525,37	-1 252,22
Total	348 525,37	-1 252,22

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D		
Affectation		
Distribution	553,13	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 502,79	0,00
Capitalisation	0,00	-19,26
Total	2 055,92	-19,26
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	9 218,844	0,00
Distribution unitaire	0,06	0,00

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	49 951,63	-62,72
Total	49 951,63	-62,72

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10,05	-0,11
Total	10,05	-0,11

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	20 067,30	-80,49
Total	20 067,30	-80,49

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	34 982 737,56	31 508 485,70	28 275 424,38	45 260 281,69	54 536 640,66
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C EUR					
Actif net	33 364 654,34	30 883 811,22	27 749 916,95	40 573 634,69	45 187 643,32
Nombre de titres	628 272,373	574 288,998	534 022,720	754 771,521	818 233,718
Valeur liquidative unitaire	53,10	53,77	51,96	53,75	55,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,38	-0,78	-0,44	0,00	0,42
Capitalisation unitaire sur résultat	1,40	1,01	0,35	0,10	-0,01
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D EUR					
Actif net	237 003,11	312 328,67	222 202,64	275 191,31	266 541,11
Nombre de titres	8 066,091	10 783,519	8 097,137	9 759,258	9 218,844
Valeur liquidative unitaire	29,38	28,96	27,44	28,19	28,91
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
+/- values nettes unitaire non distribuées en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,38	-0,43	-0,23	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,78	0,56	0,19	0,06	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I EUR					
Actif net	1 381 080,11	312 345,81	303 304,79	3 419 112,72	6 478 913,36
Nombre de titres	135,010	30,010	30,010	325,643	598,058
Valeur liquidative unitaire	10 229,46	10 408,05	10 106,79	10 499,57	10 833,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-265,47	-152,34	-87,26	-0,19	83,52
Capitalisation unitaire sur résultat	321,48	244,17	118,61	65,17	41,41

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 252,67	1 293,07
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,125	0,125
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	10 021,36	10 344,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,88	80,40
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	12,48	42,24
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	991 090,30	2 602 249,80
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	49 660,032	127 076,484
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	19,95	20,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,03	-0,02

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
EON SE 0.35% 28-02-30 EMTN	EUR	600 000	613 427,16	1,13
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	EUR	400 000	459 909,97	0,85
LBBW 0.375% 30-09-27 EMTN	EUR	500 000	512 008,29	0,94
SYMRISE AG 1.375% 01-07-27	EUR	500 000	531 416,10	0,97
TOTAL ALLEMAGNE			2 116 761,52	3,89
AUTRICHE				
VORARLBERGER LANDES UND HYPOTHEKENBANK 0.625% 19-09-22	EUR	1 000 000	1 011 829,32	1,86
TOTAL AUTRICHE			1 011 829,32	1,86
BELGIQUE				
COFINIMMO	EUR	500 000	509 257,53	0,94
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 0.875% 28-04-30	EUR	300 000	318 265,83	0,58
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 0.25% 02-12-30	EUR	300 000	304 505,36	0,56
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	600 000	613 425,37	1,12
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	600 000	597 448,23	1,09
SOLVAY 0.5% 06-09-29	EUR	600 000	613 621,52	1,13
TOTAL BELGIQUE			2 956 523,84	5,42
DANEMARK				
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	100 000	102 956,45	0,18
TOTAL DANEMARK			102 956,45	0,18
ESPAGNE				
AMADEUS CM 0.875% 18-09-23	EUR	300 000	307 209,90	0,56
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	500 000	519 290,17	0,95
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	500 000	519 319,93	0,95
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 0.375% 24-07-28	EUR	400 000	413 254,08	0,76
TELEFONICA EMISIONES SAU 0.664% 03-02-30	EUR	400 000	413 997,55	0,76
TOTAL ESPAGNE			2 173 071,63	3,98
ETATS-UNIS				
AMERICAN WATER CAPITAL 3.45% 01-06-29	USD	300 000	281 749,25	0,51
APD 0 1/2 05/05/28	EUR	400 000	415 758,47	0,77
BALL 4.375% 15-12-23	EUR	400 000	441 733,37	0,81
DLR 2 1/2 01/16/26	EUR	600 000	683 567,18	1,26
INTL FLAV FRA 1.75% 14-03-24	EUR	500 000	534 722,36	0,98
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1.8% 25-09-26	EUR	250 000	271 393,78	0,49
KELLOGG 1.0% 17-05-24	EUR	300 000	312 298,07	0,57
TOTAL ETATS-UNIS			2 941 222,48	5,39
FINLANDE				
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	700 000	698 331,17	1,28
TOTAL FINLANDE			698 331,17	1,28
FRANCE				
A 3.941% PERP EMTN	EUR	200 000	225 449,08	0,41
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	500 000	542 884,73	1,00
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	500 000	542 882,84	0,99
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	500 000	505 768,53	0,93
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	800 000	799 425,97	1,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA 3.0% 02-02-25	EUR	500 000	548 778,70	1,01
CAPGEMINI SE 1.625% 15-04-26	EUR	500 000	546 808,97	1,01
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	400 000	432 895,86	0,79
CIE GEN DES ETS MICHELIN 0.0000010% 02-11-28	EUR	200 000	199 752,00	0,36
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	100 000	107 399,67	0,20
COVIVIO 1.125% 17-09-31	EUR	1 000 000	1 032 365,41	1,89
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	500 000	547 925,03	1,00
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	600 000	643 207,97	1,18
CROWN EU HLD 0.75% 15-02-23	EUR	200 000	200 480,33	0,37
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	500 000	531 405,68	0,98
ENGIE 0.375% 21-06-27 EMTN	EUR	300 000	307 369,27	0,56
ENGIE 1.5% PERP	EUR	200 000	204 222,89	0,38
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	400 000	453 064,58	0,83
ESSILORLUXOTTICA 0.5% 05-06-28	EUR	700 000	725 890,55	1,33
FAURECIA 2.625% 15-06-25	EUR	350 000	356 911,92	0,66
FIRMENICH PRODUCTIONS PARTICIPATIONS SAS 1.75% 30-04-30	EUR	500 000	562 623,15	1,03
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	500 000	665 715,68	1,22
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	400 000	419 104,85	0,77
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	500 000	548 024,97	1,00
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	500 000	538 006,92	0,99
KLEPIERRE 1.375% 16-02-27 EMTN	EUR	400 000	431 842,85	0,79
KLEPIERRE 2.0% 12-05-29 EMTN	EUR	600 000	680 271,66	1,25
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	500 000	559 837,57	1,02
ORANGE 0.125% 16-09-29 EMTN	EUR	500 000	504 527,57	0,93
ORANGE 1.25% 07-07-27 EMTN	EUR	200 000	217 866,58	0,40
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	500 000	511 099,79	0,94
SA LEGRAND 1.875% 16-12-27	EUR	400 000	447 496,96	0,82
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	415 870,90	0,76
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 05-06-27	EUR	300 000	322 664,86	0,59
SUEZ SA 2.5% PERP	EUR	300 000	313 275,47	0,58
TEREGA 0.625% 27-02-28	EUR	700 000	696 958,46	1,28
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	200 000	189 439,36	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.8% 15-01-32	EUR	500 000	528 820,62	0,97
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.94% 07-01-30	EUR	400 000	468 065,60	0,86
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	800 000	814 879,18	1,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.625% 12-30/03/27 EMTN	EUR	300 000	398 488,85	0,74
WORLDLINE 0.875% 30-06-27 EMTN	EUR	500 000	522 580,41	0,96
WPP FINANCE 2.375% 19-05-27	EUR	600 000	682 455,49	1,25
TOTAL FRANCE			20 894 807,73	38,32
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	800 000	837 053,21	1,53
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	400 000	405 914,27	0,75
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	200 000	224 370,28	0,41
TOTAL IRLANDE			1 467 337,76	2,69
ITALIE				
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	EUR	500 000	540 884,86	0,99
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	300 000	321 408,42	0,59
ERG SPA	EUR	100 000	101 260,90	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	500 000	506 317,02	0,93
IREN 1.5% 24-10-27 EMTN	EUR	500 000	546 635,00	1,00
MEDIOBANCA CREDITO FINANZ 1.0% 08-09-27	EUR	400 000	416 054,11	0,76
SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN	EUR	600 000	597 012,00	1,10
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 1.0% 10-04-26	EUR	300 000	319 104,68	0,58
TOTAL ITALIE			3 348 676,99	6,14
LUXEMBOURG				
NOVNVX 0 09/23/28	EUR	300 000	301 923,00	0,55
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	500 000	495 276,03	0,91
TOTAL LUXEMBOURG			797 199,03	1,46
PAYS-BAS				
AKZANA 1 5/8 04/14/30	EUR	200 000	228 512,49	0,42
DSM 0 1/4 06/23/28	EUR	400 000	409 342,99	0,75
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.625% 22-04-32	EUR	400 000	461 456,52	0,85
IBER INT 1.125% 21-04-26 EMTN	EUR	500 000	536 483,94	0,98
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.375% 30-03-25	EUR	200 000	214 156,12	0,40
KPN 2.0% PERP	EUR	200 000	204 609,33	0,37
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	600 000	624 033,49	1,14
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	400 000	409 963,32	0,75
ROYAL PHILIPS ELECTRONICS NV 0.5% 22-05-26	EUR	200 000	207 215,66	0,38
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	600 000	675 009,82	1,24
STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25	EUR	600 000	648 702,12	1,19
SWIS REIN CO VIA 2.6% PERP	EUR	300 000	327 843,10	0,60
TELEFO 5 7/8 12/31/49	EUR	300 000	351 602,55	0,65
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	200 000	209 235,45	0,38
TOTAL PAYS-BAS			5 508 166,90	10,10
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	600 000	612 345,21	1,12
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	400 000	396 745,18	0,73
CHANEL CERES 1.0% 31-07-31	EUR	500 000	517 002,57	0,95
DS SMITH 0.875% 12-09-26	EUR	600 000	614 515,11	1,13
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.823% 07-07-32	EUR	300 000	315 817,12	0,58
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	300 000	304 143,60	0,55
RENTOKIL INITIAL 0.95% 22-11-24	EUR	400 000	415 460,08	0,76
TOTAL ROYAUME-UNI			3 176 028,87	5,82
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			47 192 913,69	86,53
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			47 192 913,69	86,53
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNP PARIBAS CASH INVEST	EUR	1 500	3 391 248,60	6,22
TOTAL FRANCE			3 391 248,60	6,22
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 391 248,60	6,22
TOTAL Organismes de placement collectif			3 391 248,60	6,22
Créances			190 277,03	0,35
Dettes			-142 128,93	-0,26
Comptes financiers			3 904 330,27	7,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			54 536 640,66	100,00

Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D	EUR	9 218,844	28,91
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS I	EUR	598,058	10 833,25
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS J	EUR	0,125	10 344,56
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS R	EUR	127 076,484	20,47
Parts MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C	EUR	818 233,718	55,22

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	553,13	EUR	0,06	EUR
TOTAL	553,13	EUR	0,06	EUR

